departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 26 juin 2000

Votants: 40

Convocation du Conseil Municipal:

le 9 juin 2000

Tarification des centres de loisirs sans hébergement

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 30 juin 2000

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

Excusés:

Conseillers:

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200365

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2000

Tarification des centres de loisirs sans hébergement

Affaires Scolaires

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire
Après examen par la Commission Générale,
Comme suite à notre délibération du 28 avril dernier, le transfert des Centres de Loisirs Sans Hébergement du CCAS à la Ville implique le vote du tarif des participations des familles aux loisirs de leurs enfants. Le CCAS avait fixé des tarifs en Décembre 1999 et la Commission des tarifs, réunie le 23 mai dernier, a souhaité à l'unanimité des présents la reconduction de ces tarifs par la Ville.
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :
- Décider les mêmes tarifs que ceux votés par le CCAS en décembre 1999 sur la base desquels les parents inscrivent leurs

LE CONSEIL ADOPTE

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Pour: 40
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

enfants cet été en Centres de Loisirs organisés à compter du 01/07/00 par la Ville.

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

Ordre du jour